



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Ganshoren
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Quint, 140
B - 1083 BRUXELLES

Bruxelles, #DATESIGNATURE#

Votre réf. : **URB/6704-21 (M. J. Liefferinckx)**
Réf. CRMS : **GHR20031** **GANSHOREN. Avenue Jacques Sermon, 20.**
Réf NOVA : **(= ZP du bien sis avenue Jacques Sermon, 25)**
 PERMIS D'URBANISME : changement d'affectation du
 rez-de-chaussée de commerce vers logement et mise en
 conformité du remplacement de la menuiserie en façade
 avant.
 Demande de la Commune du 09/12, reçue le 15/12/201.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons les *remarques* formulées par la CRMS en sa séance du 12/01/2022.

Bien que le remplacement de la menuiserie en façade avant n'ait pas d'impact direct sur la maison classée située en face, la CRMS estime que le bien concerné par la demande présente des qualités patrimoniales intrinsèques. Il s'intègre en outre parfaitement bien dans le paysage urbain de l'avenue Jacques Sermon. Les menuiseries devraient dès lors être restaurées selon leur modèle d'origine (divisions, sections, etc.).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : jliefferinckx@ganshoren.brussels ; ganshoren@ganshoren.brussels ; cdegreeef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels